**Contribution du Réseau Paix et Sécurité Pour les Femmes de l’Espace CEDEAO (REPSFECO).**

**Les mesures prises par l’Etat du Sénégal pour la mise en œuvre des recommandations du Comité contre la torture au-delà de 2018**

Depuis toujours le Sénégal est engagé dans la lutte pour la défense des droits humains et ceci l’anime dans sa volonté d’appliquer la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Ainsi en 2019, l’Etat du Sénégal a mis en œuvre sa politique de décongestionner la surpeuplée prison de Reubeuss en construisant une nouvelle prison à Sébikhotane. Dans ce nouveau lieu de privation de liberté, doté d’un dispositif suffisant d’accueil près de 400 détenus de Rebeuss y seront transférés. Cela fait partie d'un vaste programme de l’Etat de construction de prisons à travers le pays.

En plus, l’Observatoire national des lieux de privation de liberté, fait état d’une forte régression des cas de tortures constatés au Sénégal, grâce aux activités de sensibilisation et d’information à travers le pays sur les peines encourues par les auteurs de tortures. Des peines qui peuvent aller jusqu’à 10 ans d’emprisonnement, accompagnées d’amende.

En ce qui concerne les agents des forces de l’ordre, susceptibles d’être impliqués dans des actes de torture, le juge endurcit plus les peines qui peuvent aller à la sanction de troisièmes degrés c’est-à-dire la radiation dans le corps.

Au plan pénal, de fortes révisions du code pénal et du code de procédure pénale sont en cours pour intégrer par exemple des mesures comme la présence d’un avocat dès les premières heures de l’arrestation. Il y a de fortes avancées pour assurer plus de protection aux femmes et aux filles avec les emprisonnements des auteurs récalcitrants de mutilations génitales féminines et mieux encore l’adoption de la loi n° 2020 - 05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie au Sénégal.

Abordant la situation des enfants de la rue, on note d’avantage le renforcement de la mise en place de plan de retrait des enfants de la rue. Les lois nationales sont sévères et interdisent la maltraitance, mendicité dans les rues, la négligence volontaire des enfants, les abus sexuels sur eux, la séquestration injustifiée, la mise en danger, et le trafic d'êtres humains.

**Les nouvelles questions relatives aux Droits de l’Homme survenues depuis le dernier passage devant le Comité contre la torture.**

Par ailleurs, plusieurs problématiques restent soulevées au Sénégal. Des décès ont été constatés en garde à vue et en milieu carcéral. Les conditions de détentions sont encore difficiles dans les lieux de privation de liberté. Les ONG ont encore des difficultés pour accéder facilement dans ces lieux pour s’enquérir directement de l’état des conditions de vie des prisonniers ou de les écouter parler. Des questions de violences basées sur le genre sont toujours d’actualité. Ce phénomène est dû souvent au taux d’analphabétisme élevé dans le pays qui constitue un frein dans la vulgarisation et la compréhension de la loi, l’accès à la justice entre autres…

La question des enfants de la rue et dans la rue persiste encore dans les grandes villes.

De nombreux jeunes sénégalais sont en détention arbitraire dans des pays de passage dans le cadre de l’émigration clandestine, malgré les efforts, du gouvernement pour organiser leur retour.

Des lenteurs sont toujours dans l’administration judiciaire, ce qui pose des problèmes de surpeuplement, de retour de parquet, les détentions de longue durée et la non indemnisation des victimes.

L’effectif très faible des avocats qui concentrent dans la ville de Dakar alors que les populations rurales doivent avoir accès à une assistance judiciaire comme les autres.

**Suggestions du REPSFECO**

Une formation renforcée en Droits de l’Homme pour les agents des forces de défense et de sécurité.

Améliorer les conditions de détention par la construction d’autres prisons pour désengorger la population carcérale.

Faciliter la visite des ONG en milieu carcéral et de s’entretenir avec les prisonniers.

Endurcissement et application effective des lois et faire un plaidoyer pour mieux faire connaitre la loi.

Accélérer le processus de retrait effectif des enfants de la rue par tous les acteurs, renforcer les mesures d’accompagnement.

Renforcement de la sécurité des défenseurs des Droits de l’Homme.

Renforcer la sécurité physique et sanitaire dans les prisons.

Renforcer la politique de l’employabilité des jeunes pour juguler l’émigration clandestine.

L’assistance juridique aux populations des zones rurales doit être plus effective avec la présence en nombre des avocats et des magistrats.

De mieux prendre en charge les questions liées à la paix et sécurité des femmes et des filles dans les zones sud et Est du pays.